



Collège Nicolas Flamel  
23, boulevard de l'Europe  
95300 Pontoise  
01.30.30.16.76

<http://www.cle-flamel-pontoise.ac-versailles.fr/>

Objet : Élections au Conseil d'Administration  
Article 18 du décret n°85-924 du 30/08/1985 modifié sur les EPLE  
Cirulaire du 23 juillet 2009

À L'ATTENTION,  
DES PARENTS D'ÉLÈVES DU COLLÈGE  
NICOLAS FLAMEL

**ÉLECTION DES REPRÉSENTANTS DES  
PARENTS D'ÉLÈVES  
AU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**Les élections auront lieu le :**

**Le vendredi 07 octobre 2016**

☀ Les listes électorales :

**Consultation à partir du vendredi 16 septembre 2016**, \*20 jours au moins avant le jour de l'élection

Liste consultable au secrétariat aux heures d'ouverture.

⇒ Elle comporte le nom, prénom de chacun des parents ainsi que leur adresse (s).

**Est électeur et éligible :**

Chacun des parents qui exerce l'autorité parentale ou la personne qui s'est vue transférer l'autorité parentale par le juge des affaires familiales et qui ont la qualité d'électeur. Merci de bien vérifier que le nom des électeurs (uniquement) a bien été renseigné lors de l'inscription de l'élève au collège.

Si vous ne souhaitez pas que vos coordonnées soient communiquées aux délégués des parents d'élèves, vous devez vous manifester au secrétariat du collège.

**Droit de suffrage :**

Chaque parent électeur dispose d'un seul droit de suffrage, quel que soit le nombre d'enfants inscrits dans l'établissement.

☀ **Les listes des candidatures :**

⇒ Un seul collège de 7 représentants (14 noms maximum)

Elles peuvent être représentées :

- ⇒ Par des fédérations ou unions de parents d'élèves
- ⇒ Par des associations déclarées de parents d'élèves
- ⇒ Par des parents d'élèves qui ne sont pas constitués en association

Les listes peuvent être incomplètes mais doivent comporter au moins un titulaire et un suppléant. Les listes des déclarations de candidatures, **SIGNÉES par les candidats** doivent être **remises au chef d'établissement 10 jours avant l'ouverture du scrutin.**

Dépôt des candidatures (dernier délai).

Elles sont établies suivant un ordre préférentiel qui détermine l'attribution des sièges.

**Le lundi 26 septembre avant 17h** (bureau de la Principale).

Affichage des candidatures 10 jours avant les élections **le lundi 26 septembre 2016.**

☀ **Modalités de vote pour chaque électeur :**

**Vote direct :**

**Le vendredi 07 octobre 2016  
De 15h00 à 19h00 au collège Nicolas Flamel**

Les candidats sont élus au scrutin de liste, à la représentation proportionnelle, au plus fort reste.

Les opérations de vote auront lieu au collège Nicolas Flamel.

### Vote par correspondance :

Chaque électeur :

- Insérer le bulletin de vote dans l'enveloppe bleue



**NE RIEN INSCRIRE (ni sur le bulletin, ni sur l'enveloppe bleue)  
NE RIEN RAYER  
NE PAS CACHER L'ENVELOPPE**



- Mettre l'enveloppe bleue dans l'enveloppe blanche pré-imprimée fournie par le collège<sup>2</sup>



-  **Fermer l'enveloppe**

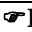
<b>ELECTIONS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION</b>	<input type="checkbox"/>
Madame La Principale du collège	Affranchir
Collège Nicolas Flamel 23 Boulevard de l'Europe 95300 PONTOISE	

← (si envoi postal)



### ET COMPLETER LE VERSO

<ul style="list-style-type: none"><li>• Nom, prénom, adresse de l'électeur et sa signature (*)</li><li>• Nom, prénom et classe(s) du (ou des) élève(s)</li></ul>
--

 Faites acheminer l'enveloppe par la Poste

# **ATTENTION**

**(\*) Les envois sans signature ne sont pas recevables**

Tout pli ne respectant pas ces mentions sera nul.

Les votes seront **envoyés par la poste ou pourront être déposés au secrétariat de direction dans une urne** prévue à cet effet **jusqu'au vendredi 07 octobre 15h00.**

### Dépouillement :

Il aura lieu le **vendredi 07 octobre à partir de 19h00.**

### À partir du 27 septembre 2016 :

Mise sous pli au collège **le jeudi 29 septembre 2016 à partir de 14h00**

Le matériel de vote sera remis ou envoyé 6 jours avant la date du scrutin.

Ainsi que les professions de foi et bulletin de vote des Associations de parents d'élèves.

La Principale,  
E.Aubray